

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 20 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le 20 Février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chamouille est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Francis LÉAUTÉ, Maire.

Etaient présents : CARON Caroline, HUMBERT Marcel, MOREAUX Marc, POIRIER Marielle, LEBRUN Pascal, ARLÉ Romain, DEWULF Pascal.

Absente excusée : SAVOY Christelle

Date de convocation : 13/02/2020

Compte rendu de la précédente réunion :

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte rendu de la dernière réunion du 19 décembre 2019.

Aucune autre observation n'étant formulée, les membres présents sont invités à signer le registre.

Secrétaire de séance : POIRIER Marielle

I) Budget Lotissement Derrière la Ville – Cessation de l'entité :

M. le Maire rappelle que le budget Lotissement Derrière la Ville a été créé, par la délibération du 12 avril 2011, avec pour objectif la vente de 5 parcelles communales. Ce budget est soumis à la déclaration de TVA.

Suite à la vente des 5 parcelles dont la dernière a été réalisée le 19 juillet 2019, le conseil municipal, par délibération du 31/10/2019 a décidé de clôturer le budget Derrière la Ville ce qui met fin à l'obligation de déclaration de TVA.

Toutefois, suite à la demande du Service des impôts des entreprises de Laon, M. le Maire sollicite le conseil afin de délibérer sur la cessation de l'entité juridique du Lotissement Derrière la Ville, dont le numéro SIRET est 21020145500040.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre fin à l'entité juridique SIRET 21020145500040 du Lotissement Derrière la Ville.

II) Comptes administratifs 2019 (Commune, service eau-assainissement) :

Mme Caroline CARON, 1^{ère} adjointe, préside la séance sur les comptes administratifs.

Compte administratif 2019 – Commune :

Mme Caroline CARON, 1^{ère} adjointe, donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du compte administratif 2019, dressé par Monsieur Francis LÉAUTÉ, Maire.

Le Maire sort de la salle.

Après délibération et par 7 voix pour, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019 de la commune qui se répartit comme suit :

En FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice :	820 062,46 €
Recettes de l'exercice :	919 675,39 €
Résultat de l'exercice :	99 612,93 €
Résultat antérieur (002) :	848 147,60 €
RESULTAT CUMULE (31/12/19) :	947 760,53 €

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 20 FEVRIER 2020**

En INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice :	907 468,48 €
Recettes de l'exercice :	374 430,07 €
Résultat de l'exercice :	- 533 038,41 €
Résultat antérieur (001) :	901 320,09 €
RESULTAT CUMULE (31/12/19) :	368 281,68 €

Compte administratif 2019 – Service de l'eau et assainissement:

Mme Caroline CARON, 1^{ère} adjointe, donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du compte administratif 2019 du service de l'eau et assainissement, dressé par Monsieur Francis LÉAUTÉ, Maire. Monsieur le maire sort de la salle.

Après délibération et par 7 voix pour, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019 du service de l'eau et assainissement qui se répartit comme suit :

En FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice :	104 325,27 €
Recettes de l'exercice :	100 199,98 €
Résultat de l'exercice :	- 4 125,29 €
Résultat antérieur (002) :	22 010,43 €
RESULTAT CUMULE (31/12/19) :	17 885,14 €

En INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice :	13 893,24 €
Recettes de l'exercice :	68 953,93 €
Résultat de l'exercice :	55 060,69 €
Résultat antérieur (001) :	195 947,05 €
RESULTAT CUMULE (31/12/19) :	251 007,74 €

III) Comptes de gestion 2019 (Commune, service eau-assainissement) :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte les comptes de gestion 2019 de la commune et du service de l'eau et assainissement, dressés par le receveur municipal.

IV) Affectation des résultats 2019 (Commune, eau-assainissement):

Affectation des résultats 2019 – commune :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019, constate que le dit compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice :	820 062,46 €
Recettes de l'exercice :	919 675,39 €
Résultat de l'exercice :	99 612,93 €
Résultat antérieur (002) :	848 147,60 €
RESULTAT CUMULE (31/12/19) :	947 760,53 €

En INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice :	907 468,48 €
Recettes de l'exercice :	374 430,07 €
Résultat de l'exercice :	- 533 038,41 €
Résultat antérieur (001) :	901 320,09 €
RESULTAT CUMULE (31/12/19) :	368 281,68 €

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 20 FEVRIER 2020**

Reste à réaliser en dépenses :	1 098 347,00 €
Reste à réaliser en recettes :	123 832,00 €
Besoin de financement sur restes à réaliser :	974 515,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL: 606 233,32 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

C/ R002(Résultat de fonctionnement reporté): 341 527,21 €
C/ 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) : 606 233,32 €

Affectation des résultats 2019 – service de l'eau-assainissement :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Service de l'eau, constate que le dit compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice :	104 325,27 €
Recettes de l'exercice :	100 199,98 €
Résultat de l'exercice :	- 4 125,29 €
Résultat antérieur (002) :	22 010,43 €
RESULTAT CUMULE (31/12/19) :	17 885,14 €

En INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice :	13 893,24 €
Recettes de l'exercice :	68 953,93 €
Résultat de l'exercice :	55 060,69 €
Résultat antérieur (001) :	195 947,05 €
RESULTAT CUMULE (31/12/19) :	251 007,74 €

Reste à réaliser en dépenses :	166 499,52 €
Reste à réaliser en recettes :	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

*Dans le cadre de l'opération de transfert des compétences eau et assainissement, au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté d'agglomération du Pays de Laon (CAPL), le budget eau-assainissement est dissout au 31/12/2019.

* Les résultats de l'exercice 2019 seront repris au budget principal 2020, soit :

C/ R002(Résultat de fonctionnement reporté): 17 885,14 €
C/ R001(Solde d'exécution de la section d'investissement) : 251 007,74 €

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 20 FEVRIER 2020**

* Est transférée, à la Communauté d'agglomération du Pays de Laon, la somme de 170 000 €.

V) CAPL – Transfert des compétence eau-assainissement :

Délibération reportée.

VI) ADICA – Convention assistance technique concernant l'étude de faisabilité pour l'aménagement du carrefour RD 19 / RD 967^E

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention avec l'agence départementale d'ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA) concernant l'étude de faisabilité pour l'aménagement du carrefour RD 19 / RD 967^E.

La prestation consiste en la réalisation d'un plan d'aménagement et d'une estimation sommaire.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention assistance technique concernant l'étude de faisabilité pour l'aménagement du carrefour RD 19 / RD 967 avec l'ADICA pour un coût estimé à 2 160,00 € TTC.

VII) Demandes de subvention:

Demande de subvention de l'Ecole primaire des deux Vallées de Chamouille :

M. le Maire donne lecture du courrier de deux enseignantes du CP/CE1 de l'Ecole Primaire de Chamouille qui sollicitent la commune pour l'obtention d'une subvention, pour un séjour de classe de découvertes à Merlieux, du 11 au 15 mai 2020. Ce séjour concerne 5 enfants de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser une subvention à l'école primaire des deux Vallées de Chamouille, d'un montant de 30 € par élève soit 150 €, pour un séjour de classe de découvertes à Merlieux, du 11 au 15 mai 2020.

Demande d'aide de l'Ecole primaire des deux Vallées de Chamouille :

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme PREVOT, enseignante de l'Ecole Primaire de Chamouille qui sollicite la commune pour l'obtention d'une aide pour la famille d'un enfant de la commune se trouvant dans l'impossibilité de régler la participation demandée, d'un montant de 195 €, pour le séjour de classe de découvertes à Merlieux, du 11 au 15 mai 2020. L'aide demandée s'élève à 65 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser une aide de 65 € pour l'enfant concerné afin qu'il puisse participer au séjour de classe de découvertes à Merlieux, du 11 au 15 mai 2020.

Demande de subvention des Restaurants du Cœur :

Monsieur le Maire donne lecture du Président des Restaurants du Cœur qui sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser une subvention de 400 € pour l'année 2020, aux Restaurants du Cœur.

Demande de subvention de l'APE du collège de Corbèny :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association des Parents d'élèves (APE) de Corbèny qui sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention afin d'organiser des sorties scolaires pour les élèves.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser une subvention de 300 € à L'APE du collège de Corbèny, pour l'année 2020.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 20 FEVRIER 2020**

Demande de subvention de l'association nationale de Patients de l'association française des sclérosés en plaques :

Monsieur le Maire rappelle que la commune donne déjà à la ligue Française. Pas de suite donnée à cette demande.

VIII) SPA – Renouvellement du contrat de prestations de service de fourrière animale :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SPA proposant le renouvellement de la convention fourrière pour l'année 2020. La rémunération des prestations sera de 1,19 € par habitant x 286 habitants soit 340,34 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention fourrière avec la SPA pour l'année 2020.

IX) Voyage Eurodisney :

Monsieur le Maire présente le devis de la Société de transports ADVANTOUR. Il a demandé qu'elle gère également la réservation des billets d'entrée.

Le devis est de 1 700 € TTC pour deux cars. Le nombre de bus sera limité à deux.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe comme suit le tarif pour les billets d'entrée à Disneyland, sortie prévue le samedi 18 avril 2020 :

* pour les habitants de Chamouille : 20 €

* pour les personnes extérieures : 60 €

Cette délibération annule et remplace la délibération du 19/12/2019.

X) Election municipale – Bureau de Vote :

Préparation du bureau de vote

XI) Questions diverses :

* Romain ARLÉ informe le conseil municipal que par grand vent, le terrain multisports produit un bruit de sifflement, selon lui très gênant. Il demande ce qui peut être fait pour remédier à ce problème.

Le Maire se rendra sur place pour constater ce bruit.

* PLU : Francis LÉAUTÉ informe les membres du conseil que la phase de consultation du PLU s'achève mi-mars. L'enquête publique pourrait se dérouler en avril avec un délai supplémentaire d'un mois pour que le commissaire enquêteur rende son rapport.

Le PLU pourrait être validé en juin 2020.

* Biens sans maître : M. le Maire demande à Marcel HUMBERT qui a travaillé sur ce dossier de lui communiquer une liste d'une dizaine de parcelles afin que l'ADICA puisse commencer les recherches. Monsieur le Maire ayant déjà sollicité la présidente de l'ADICA pour accélérer ce dossier.

* Caroline CARON et Francis LÉAUTÉ ont assisté à une réunion d'information à la Cité Administrative de Laon concernant la réforme de la taxe d'habitation.

Les communes percevront le foncier du département à la place de la taxe d'habitation, le département percevra de la TVA de l'état pour compenser le foncier redistribué aux communes.

La commune de Chamouille sera écrêtée.

* M. le Maire fait le point sur les investissements réalisés depuis 2014. Le montant s'élève à 4 105 817,85 €.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 20 FEVRIER 2020**

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 10.

Ont signé au registre les membres présents :

Le Maire,

CARON Caroline

HUMBERT Marcel

LÉAUTÉ Francis

POIRIER Marielle

LEBRUN Pascal

MOREAUX Marc

DEWULF Pascal

ARLÉ Romain